

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Procès-verbal

Le 26 septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal, de la commune de Guignes, dûment convoqué le 16 septembre deux mille vingt-quatre s'est réuni sous la présidence de Manuel MEDEIROS, Maire.

Président : Monsieur MEDEIROS Manuel

Etaient présents : Madame Sandra BALLABENE - Monsieur Jean CALVET - Madame Hélène PASQUET- Monsieur Patrick LEBERTOIS - Madame Séverine DELIENNE - Monsieur Laurent MATHUREL- Monsieur PASQUET Michel- Madame TAHRI Rosa -Monsieur Laurent FADAT- Monsieur Ludovic BALLABENE - - Madame Khardiata FOFANA- Monsieur Thierry LEQUERTIER-Corinne FROMENTIN - Monsieur Kévin RIVERT- Monsieur Gino DI PIERDOMENICO -Madame Cécile LECLAIRE- Monsieur Jean BARRACHIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Herman RAZAFINDRAZAKA représenté par Monsieur Kévin RIVERT
Madame Isabel MONSALVARGA représentée par Monsieur Manuel MEDEIROS
Monsieur BISCUIT Laurent représenté par Madame Cécile LECLAIRE

Absents :

Madame BEN DOUA Laïla
Madame Adelaïde BANZOUZI
Madame BESSON Justine
Monsieur Amin GUECHATI
Madame Véronique DUPUIS
Monsieur Dorian CARBONNIER

Secrétaire de séance : Monsieur PASQUET est désigné comme secrétaire de séance.

2024-050 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juillet 2024 communiqué à chacun des membres du Conseil

Les membres du conseil municipal siégeant lors de la séance du 18 juillet 2024 doivent valider le procès-verbal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à **LA MAJORITE** :

Pour : 20

Abstention : 1 (Mr LEQUERTIER)

VALIDE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 juillet 2024.

2024-051 MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES D'OTHIS, FRESNES-SUR-MARNE, BUSSIERES, MONTHYON, VILLEVAUDE, SIGNY-SIGNETS, MARCHEMORET ET PIERRE-LEVEE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-43 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune d'Othis ;

Vu la délibération n°2024-44 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Fresnes-sur-Marne ;

Vu la délibération n°2024-45 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Bussièrès ;

Vu la délibération n°2024-46 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Monthyon ;

Vu la délibération n°2024-47 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Villevaudé ;

Vu la délibération n°2024-48 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Signy-Signets ;

Vu la délibération n°2024-49 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Marchémoret ;

Vu la délibération n°2024-50 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Pierre-Levée ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée ;

Madame LECLAIRE demande si plus il y a de communes qui adhèrent est-ce c'est économiquement avantageux pour la commune ?

Monsieur le Maire répond que lorsqu'ils vont négocier des marchés plus il y a de communes mieux c'est. Mais c'est avant tout pour le SDESM, car chaque commune paie une adhésion.

Le conseil après avoir délibéré à **L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

2024-052 VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AK 241

Monsieur le Maire explique qu'en date du 5 septembre 2024 la société SMAP ESPACES VERTS a demandé de se porter acquéreuse du terrain cadastré AK 241 situé au 11 rue de Paris à Guignes d'une contenance de 2876m².

La parcelle a fait l'objet d'une évaluation des domaines en date du 21 Mai 2024 pour un montant de 200 000 €HT.

Monsieur le Maire explique qu'il y a un ru qui passe sur la parcelle.

Monsieur BARRACHIN ajout qu'il y en a même un qui passe dans le hangar.

Monsieur le Maire explique l'historique de cette parcelle et notamment le fait que le projet du CTM a été abandonné sur cette parcelle en 2020. Il précise qu'il ne connaît pas l'acquéreur.

Monsieur MATHUREL donne des explications techniques et notamment les soucis de désamiantage qui coûterait entre 200 000 et 250 000€ pour la toiture, a ceci il faut rajouter le désamiantage des murs. Il explique qu'il y a une pollution des sols dû à la station-service qui existait avant. A ceci il faut rajouter une mission G1 (étude de sols) dont le cout varie entre 1000 et 10000€. De plus comme le ru passe sur le terrain, il ne permet pas de construction collective ce qui est indiqué dans le rapport du service des domaines. Au vu de tous ces éléments, la volonté est de céder ce terrain à une entreprise qui stockera du matériel.

Monsieur LEQUERTIER dit que l'on peut construire de l'individuel.

Monsieur le Maire demande à Monsieur LEQUERTIER d'attendre pour les questions que l'exposé soit fini.

Monsieur MATHUREL dit qu'à ce jour le PLU ne permet pas de construction sur cette parcelle car il y a une bande de 25m à respecter.

Monsieur le Maire ajoute que l'estimation a été très compliqué au vu de l'exposé de Monsieur MATHUREL. Donc il ne reste plus qu'une solution vendre en l'état et la personne qui achète peut aménager le local.

Monsieur LEQUERTIER demande pourquoi ce n'est pas stipulé dans le compte rendu ?

Monsieur le Maire répond que c'est au vu de ce que vient d'expliquer Monsieur MATHUREL.

Monsieur LEQUERTIER demande si dans l'acte il sera stipulé que ce terrain ne sera pas constructible ?

Monsieur BARRACHIN dit que cela est impossible par rapport au PLU.

Monsieur LEQUERTIER demande si on garde ce terrain est ce qu'un moment on pourrait faire quelque chose dessus.

Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur RIVERT demande des précisions en sachant qu'il a compris que le sol est instable et donc pourra-t-on construire dessus.

Monsieur MATHUREL répond par l'affirmative donc aucune construction ne pourra se faire sur ce terrain.

Madame LECLAIRE demande s'il n'y a pas eu d'appel à projet ?

Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas d'appel à projet car pas de projet.

Madame LECLAIRE dit que la commune aurait pu faire de la publicité pour vendre ce terrain dans l'intérêt de la commune.

Monsieur CALVET répond qu'au vu de l'exposé de Monsieur MATHUREL et du prix moyen des terrains sur Guignes, si on attend pour le vendre la commune va être dedans.

Madame LECLAIRE ajoute que la commune aurait pu faire de la publicité.

Monsieur le Maire répond que d'autres personnes ont fait une offre mais que c'étaient des promoteurs donc il leurs a été dit que ce n'était pas possible.

Monsieur LEQUERTIER dit qu'avec une publication Il y aurait eu d'autres acheteurs.

Monsieur RIVERT ajoute qu'en faisant des suppositions, cela ne fait pas avancer les choses.

Monsieur BARRACHIN ajoute que de toute façon l'acheteur d'un terrain demande l'évaluation de domaines, donc publicité ou pas cela ne change rien.

Monsieur le Maire conclut en disant qu'il est ravi d'avoir eu une demande pour ce terrain.

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit :

- VALIDER** la vente de la parcelle AK 241 d'une contenance de 2876m² au prix de 200 000 €HT
- **DECLASSER** la parcelle AK 241, du domaine privé de la commune
- **RECLASSER** la parcelle AK 241, dans le domaine privé
- DESAFFECTER** la parcelle AK 241 du domaine public
- AFFECTER** la parcelle AK 241 au domaine privé.
- **DIRE** que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISER** le Maire à signer les actes afférents à la vente de la parcelle AK 241.

Le conseil après avoir délibéré à la **MAJORITE** :

- VALIDE** la vente de la parcelle AK 241 d'une contenance de 2876m² au prix de 200 000 €HT
- **DECLASSE** la parcelle AK 241, du domaine privé de la commune
- **RECLASSE** la parcelle AK 241, dans le domaine privé
- DESAFFECTE** la parcelle AK 241 du domaine public
- AFFECTE** la parcelle AK 241 au domaine privé.
- **DIT** que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes afférents à la vente de la parcelle AK 241.

Pour :18

Abstention : 3 (Mme LECLAIRE-Mr BISCUIT – Mr LEQUERTIER)

2024-053 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES

Monsieur CALVET demande au conseil municipal le report de la délibération, car il souhaite avoir un écrit sur les raisons des décisions prises par le centre de gestion.
Le report est voté à l'**UNANIMITE** des membres du conseil municipal

DECISIONS DU MAIRE

2024.034	DECISION DE LOCATION SDF Mme CHAIGNE Elodie
2024.036	DECISION DE LOCATION DE SALLE BELVEDERE Mme MELIS Joselyne
2024.037	DECISION DE LOCATION DE SALLE BELVEDERE Mme GOUPY POSECAK Claudine
2024.038	DECISION DE LOCATION DE SALLE DES FETES Mr DAHAN Christophe
2024.039	DECISION PORTANT SIGNATURE DU PROTOCOLE LOCAL DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT, LA COMMUNE ET LE CCAS DE GUIGNES
2024.040	DECISION DE LOCATION DE SALLE DES FETES Mme DIOMAR MARIE
2024.041	DECISION DE LOCATION DE SALLE DES FETES Mme ANTIPATHE
2024.042	DE GRETZ DECISION DE LOCATION DE SALLE DES FETES
2024.043	DECISION DE LOCATION DE SALLE DES FÊTES MME GRAFF

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal :

- Pour le contournement : ouverture prévue en 2026.
- Pour la gendarmerie : il rappelle que la commune n'est pas maître d'ouvrage, ouverture prévue 1er semestre 2025.
- Le Gymnase : le financement avance bien. Le FAC est acquis 300 000€, la région 150 000€ et de l'état DETR : (il n'y avait plus de budget) mais à la suite de plusieurs échéances avec le sous-préfet, la commune a obtenu 230 000€ pour cette année et 270 000 € l'année prochaine Madame LECLAIRE demande si pour la Région c'est acté.

Monsieur le Maire répond qu'il faut juste attendre le vote du conseil régional pour recevoir la notification.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire demande que les élus qui envoient les questions, les posent en conseil.

Madame LECLAIRE :

Je tiens à vous alerter sur les informations qui circulent dans Guignes concernant le manque de fréquentation de la maison des jeunes, est-il vrai qu'elle va fermer ?

Madame DELIENNE répond par la négative.

Que comptez-vous faire pour permettre aux jeunes de réinvestir ce lieu ?

Madame DELIENNE répond que les deux animateurs vont à la rencontre des jeunes au sein de la commune entre autres aux sablons, Belvédère, city Stade. De plus deux partenariats vont être réalisés avec les deux collèges, l'un va démarrer avant les vacances de la Toussaint et l'autre après. Ils interviendront sur le temps du midi par le biais d'activités périscolaire ce qui leur permettra d'être identifiés par les jeunes.

Si la fréquentation de ce lieu n'est pas suffisante, va-t-on continuer de rémunérer 2 animateurs pour si peu de jeunes, sachant que la réglementation exige un animateur pour 14 jeunes en période scolaire et un animateur pour 12 jeunes en période de vacances scolaires ?

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour il y a 10 jeunes. Madame DELIENNE complète en expliquant que c'est une nouvelle équipe depuis début septembre et qu'il faut leur laisser le temps. Elle précise que beaucoup de jeunes de l'année dernière sont devenus majeurs. Monsieur le Maire ajoute que pour la fin de l'année il y aura un effectif estimé de 20-24 jeunes.

Si vous prévoyez la fermeture de la maison Des Jeunes que prévoyez-vous de faire pour répondre aux besoins de sa création, car il y a une vraie demande et un besoin pour éviter que les jeunes ne soient livrés à eux-mêmes dans la rue, et qu'ils ne traînent dehors ?

Monsieur dit qu'il n'est pas prévu de fermeture de la MDJ.

Qu'en est-il du projet de construction du CTM (Centre technique municipal) ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de subvention de prévue pour ce type de construction, le projet est toujours en cours au sein de la ZAC de Saint Abdon. Le prix donné par l'architecte est trop élevé par rapport au budget prévu. Les économistes travaillent sur le sujet.

Concernant le point voté lors du dernier conseil municipal concernant la désaffectation de la parcelle cadastrée, numéro AC38P : Pour rappel, j'avais soulevé des incohérences entre la parcelle à désaffecter, présentées dans la note de synthèse du dernier conseil municipal du 18 juillet 2024 et les parcelles inscrites au Cadastre au vu des documents présentés par M. CALVET. J'avais par conséquent, demandé un report du point ce qui m'a été refusé par ce dernier, en disant qu'il passait aux votes sous réserve de vérification. Les vérifications ont-elles été faites et au vu de la réponse du préfet, pourquoi ce point n'est-il pas représenté à ce présent conseil municipal du 26 septembre 2024 ?

Monsieur CALVET répond que le contrôle de légalité a été saisi et qu'il a répondu au préfet. De ce fait la réponse à cette question sera apportée par le préfet et deux solutions se présente à Madame LECLAIRE soit la réponse apportée par le préfet lui convient, soit elle ressaisi le contrôle de légalité. Monsieur CALVET précise que le conseil municipal peut répondre à certaines questions et qu'il n'est pas interdit de venir poser les questions en mairie.

Monsieur LEQUERTIER

* concernant la maison des jeunes combien d'enfants sont inscrits depuis la nouvelle organisation ?

* combien d'enfants sont présents au sein de la structure quotidiennement ?

Réponses déjà donner par Monsieur le MAIRE

* le voyage dans les Vosges prévu en octobre qu'en est-il à ce jour ?

Madame DELIENNE répond qu'il n'est plus d'actualité car il n'y avait pas assez d'inscrits.

* combien d'enfants sont inscrits dossier complet ?

* quel est le coût réel par enfant du voyage dans les Vosges transport et personnels compris ?

* concernant ce voyage dans les Vosges quel accompagnement a été proposé, élus Agents, parents?

*la participation financière demandée (400€ par enfant) n'est pas t'elle excessive au vu du séjour ?

Madame DELIENNE répond que le cout du total du séjour était de 8552€,50. Elle ajoute que le projet n'était pas assez abouti et précise que les animateurs travaillent sur un autre séjour. De plus l'hébergement coutait aussi cher que le transport. La moitié était pris en charge par la commune et possibilité de paiement en plusieurs fois.

Madame LECLAIRE dit qu'il y a des aides pour les séjours et qu'il n'y aura jamais personne avec une telle participation.

Monsieur CALVET ajoute que la maison des jeunes doit être connue par les jeunes, que l'on doit payer une cotisation pour participer à des activités mais également venir pour réaliser des projets. Il dit que la maison des jeunes fonctionnait uniquement sur la consommation et que de fait le contribuable a tout financé.

Madame LECLAIRE dit qu'il y a des choses qui ont été faites au sein de la maison des jeunes et précise qu'effectivement des choses doivent être revues. Et ceci s'inscrit dans un projet pédagogique.

Monsieur CALVET ajoute qu'un moment il faudra aussi se poser la question des quotients familiaux pour que toutes les familles puissent en bénéficier.

Monsieur le Maire ajoute que le montant de participation des séjours proposés par le biais de la CCBRC est entre 300 et 350€.

* le projet futur gymnase ou en sont les subventions, qu'en est-il des projets liés à sa construction ?

Réponses déjà donner par Monsieur le MAIRE

Monsieur BISCUIT (posées par Mme LECLAIRE) :

Point sur les effectifs scolaires

Lors de la séance du conseil municipal du 30 mai dernier, Madame BALLABENE, suite à une demande de ma part, nous avons présenté une projection des effectifs pour la rentrée de septembre 2024. Les prévisions étaient de 197 élèves pour les maternelles et 336 élèves pour les élémentaires. Il avait été précisé que, pour le cours préparatoire (CP), 51 inscriptions avaient été enregistrées, soit une diminution de 20 élèves par rapport à l'année précédente, et que pour les petites sections, 63 inscriptions été enregistrées, avec une baisse de 8 élèves.

Nous souhaiterions donc savoir quel est l'état actuel des effectifs scolaires à ce jour.

Pourriez-vous également nous indiquer combien d'enfants sont actuellement inscrits au service du repas du midi ?

Madame BALLABENE répond que pour les maternelles s'est le même chiffre et que pour l'élémentaire il y a 6 enfants de plus.

Pour la restauration scolaire : 299 enfants élémentaires sur 342 élèves et 171 maternelles sur 197 élèves. Le mercredi 107 repas de servis

Sur le grand livre, nous notons une dépense de 900€ de ramettes de papiers, soit en moyenne 5€ la ramette, donc 180 ramettes, sachant que chaque enfant doit ramener une ramette à la rentrée. Pouvez-vous expliquer une telle consommation de papier.

Madame BALLABENE répond que cela correspond à 90 000 copies par an.

Suivi sur la rencontre avec l'inspectrice concernant

Lors de la séance du 30 mai 2024, vous avez évoqué une rencontre avec l'inspectrice de l'Éducation nationale prévue le 4 juin 2024, dans le cadre d'une éventuelle fermeture de classe en raison de la baisse des inscriptions. Vous avez également indiqué qu'un point serait fait lors du conseil suivant. Cependant, à la lecture du compte rendu de la séance du 18 juillet 2024, ce sujet n'a pas été abordé. Pourriez-vous nous communiquer les conclusions de cette rencontre ?

Madame BALLABENE répond qu'il n'y a pas eu de fermeture de classe à la suite de l'entrevue avec l'inspectrice.

La réponse de l'inspectrice a été donnée le 5 septembre.

Problématique du rond-point à l'angle de la rue du Jeu et de la rue du Château d'Eau.

Le rond-point situé à l'angle de la rue du Jeu et de la rue du Château d'Eau pose des difficultés pour les usagers. Il est quasiment impossible de le franchir sans monter sur celui-ci, et il devient très compliqué de tourner à gauche lorsque l'on arrive de la rue de Troyes. Ce carrefour est devenu accidentogène depuis sa mise en place et la suppression des stops. Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation ?

Pourriez-vous nous indiquer quelle entreprise a réalisé ces travaux ? Comment a-t-elle été choisie ? De plus, cette entreprise n'a-t-elle pas un devoir de conseil concernant l'installation de ralentisseurs ou de ce type de "rond-point", afin de garantir la sécurité et la fluidité ?

Monsieur MATHUREL répond que le rond-point devait limiter la vitesse sur cet axe routier et un ralentisseur a été réalisé. Le mini-giratoire est conforme et validé par le Département. Il y aura une continuité de cet axe qui sera présentée sur une commission travaux pour la restructuration des stationnements sur la rue du Jeu.

Passage piétons place Charles Denis Cadas.

Serait-il possible de sécuriser le passage piétons au niveau de la place Charles Denis Cadas, avec un ou deux panneaux ? Les voitures ne laissent que rarement passer les piétons notamment les enfants.

Monsieur MATHUREL répond que Monsieur BISCUIT parle de la rue de Troyes, le bon de commande a été fait et il ne reste plus qu'à attendre un peu de clémence du temps pour que les peintures soient réalisées. Les panneaux existent déjà.

Demande de projet pédagogique de la Maison des Jeunes.

Je suis toujours dans l'attente de recevoir par mail le projet pédagogique de la Maison des Jeunes pour l'année en cours. Une demande avait déjà été faite et toujours aucun retour. Qu'en est-il de celui-ci ?

Combien d'inscrits à la maison des jeunes en ce début d'année ?

Madame DELIENNE répond qu'il est en cours de finalisation et espère pouvoir le communiquer dans deux voir trois semaines.

Commission Évènementiel et culture.

Concernant la Fête de Guignes. Il n'y a pas eu de commission événement depuis que les commissions ont été revotées et cet événement n'était pas inscrits dans l'agenda des manifestations, ainsi, peut-on avoir des informations sur combien à coûter à la commune cet événement ?

Qu'est ce qui avait été prévu et mis en place pour la sécurité de cet événement ? Combien de personnes (élus et agents) ont été prévus et présents pour encadrés cet événement ?

Madame PASQUET répond que le Guignes à la une est parue en mai dans lequel se trouvait les futures manifestations et que le choix de faire cette manifestation a été arrêté en juillet. Elle s'engage à faire une commission au cours de laquelle, il sera présenté l'agenda 2025. Elle précise que l'avis de la commission est consultatif. Elle ajoute que cette manifestation à couter 2000,50€.

Elle poursuit au niveau de la sécurité, il y avait trois élus présents et les personnes de la société des structures gonflables. L'évènement ayant été décalé ceci a posé des soucis sur la disponibilité des agents et élus. Monsieur le Maire précise que la sécurité est assurée de fait par le prestataire des structures et les enfants sont sous la responsabilité des parents.

Séjour prévu en octobre pendant les vacances scolaires.

Pourriez-vous nous apporter des précisions concernant le séjour prévu en octobre dans les Vosges, pendant les vacances de la toussaint.

Combien d'enfants sont actuellement inscrits pour ce séjour ?

Par ailleurs, la participation financière demandée, à savoir 400 euros par enfant, ne semble-t-elle pas excessive ? A combien est estimé ce séjour, et quelle est la part prise par la commune ?

Réponses déjà donner par Madame DELIENNE

Suivi des subventions et du projet du gymnase.

Pouvez-vous nous informer sur l'état d'avancement des subventions pour le gymnase ?

Quels sont les développements actuels concernant les projets liés à sa construction ?

Réponses déjà donner par Monsieur le MAIRE

Suivi des travaux de la gendarmerie.

Où sont les travaux de la gendarmerie ? Quelle date avez-vous d'une prévision pour l'achèvement de ces travaux ?

Réponses déjà donner par Monsieur le MAIRE

Madame BALLABENE informe le conseil municipal sur la semaine bleue et octobre rose

Fin de séance 20h25



Le secrétaire,
Michel PASQUET